

## Procédure de transmission des données par l'établissement

---

Après tenue de la séance de travail mensuelle consacrée à l'analyse des résultats produits par le système, chaque établissement déposera dans le serveur de l'entrepôt des données, dans l'espace qui lui est réservé,

- Sa base de données, en format **comprimé**, renommée :  
**\_3cohbd\_aaaa\_mm.GDB**

où aaaa représente l'année en cours  
mm est le mois en cours (01, 02, ...)

- La lettre d'accompagnement scannée du chef de l'établissement. Cette lettre sera dénommée

**TYPE\_Nom\_Etablissement\_LETTRE\_aaaa\_mm**

où TYPE peut valoir CHU, EPH, EPSP, EHS, EH ou EHU et correspond au type de l'établissement.

L'établissement pourra joindre à ces données tout commentaire, observation ou remarques qu'il jugera utile de communiquer à la structure de contrôle et de suivi. Ces commentaires, observations ou remarques devront être consignés dans un document (en format PDF de préférence) nommé :

**TYPE\_Nom\_Etablissement\_COMMENTS\_aaaa\_mm**